

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 20 mai 2022

TABLE DES MATIÈRES

COÛT DE LA VIE

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

MESURES LÉGISLATIVES

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M. Savoie

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M. Savoie

ENQUÊTES

M. Melanson

L'hon. M. Hogan

M. Melanson

L'hon. M. Hogan

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

L'hon. M. Allain

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

L'hon. M. Allain

INDUSTRIE DE LA PÊCHE

M^{me} Thériault

L'hon. M^{me} Johnson

PESTICIDES

M^{me} Mitton

L'hon. M. Holland

M^{me} Mitton

L'hon. M. Crossman

INDUSTRIE DE LA PÊCHE

M^{me} Thériault

L'hon. M^{me} Johnson

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

COÛT DE LA VIE

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, à minuit ce soir, si le premier ministre le voulait — et il devrait le faire —, il pourrait réduire le prix à la pompe. Il pourrait réduire la portion provinciale de la taxe sur l'essence à minuit ce soir.

[Original]

Alors, Monsieur le premier ministre, vous avez l'autorité ; vous devriez aussi avoir la volonté de réduire le prix à la pompe ce soir, à minuit, en réduisant la portion provinciale de la taxe sur l'essence. Monsieur le premier ministre, je vais seulement vous poser une question ce matin sur ce sujet. Allez-vous le faire à minuit ce soir, oui ou non?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, la situation est intéressante. Vous savez, présenter un projet de loi à la dernière minute serait la façon de faire habituelle du Parti libéral. Bon, nous proposons une mesure qui permettra d'aborder un enjeu d'ordre national, enjeu avec lequel, nous le savons, notre pays doit composer. Nous savons que nous ne pouvons pas procéder tel que le propose l'opposition. Cela dépasse largement nos moyens. Cela dépasse largement les moyens de toutes les provinces.

Toutefois, un enjeu d'ordre national est en cause ici. Un enjeu d'ordre mondial est en cause ici. Nous avons la possibilité d'avoir un effet plus vaste qu'à l'échelle du Nouveau-Brunswick et d'exercer de véritables pressions, de façon concertée — comme nous l'avons fait durant la pandémie de COVID-19, avant que les gens d'en face ne baissent les bras —, en faveur d'une politique nationale qui changerait la donne et permettrait de remédier à la situation, car nous avons les moyens d'agir ainsi. Or, non, il s'agit plutôt d'imiter des façons de faire, de parler de soi et de proposer une motion simplement parce que nous proposons de travailler ensemble pour trouver une solution. Monsieur le président, le problème s'étend au-delà du Nouveau-Brunswick, mais le Nouveau-Brunswick peut jouer un rôle clé quant à la solution. Voilà ce que nous avons demandé, mais que l'opposition refuse de nous accorder.

MESURES LÉGISLATIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je veux passer à une question très importante et, bien franchement, à une mesure législative très constructive qui a été déposée cette semaine : le projet de loi 114, *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

La Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes.

[Traduction]

Je tiens sincèrement à féliciter le personnel du ministère qui, j'ai l'impression, a travaillé très fort à l'élaboration du projet de loi. En toute honnêteté, je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir présenté la mesure alors que beaucoup trop d'enfants sont laissés sans protection et vivent des situations tout à fait inacceptables.

Je veux cependant poser une question au ministre, ou même au premier ministre. Étant donné que le projet de loi contient beaucoup de suggestions et d'éléments très positifs ou constructifs, j'aimerais demander au premier ministre s'il envisage de le renvoyer au Comité de modification des lois afin que des experts puissent l'examiner et renchérir.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je remercie le chef de l'opposition de sa question, et je le remercie également de ses bons mots. Je tiens à lui assurer aussi que, oui, il a fallu au ministère des années de travail, en collaboration avec de nombreuses parties prenantes, pour élaborer le projet de loi. Ce travail a commencé quand j'étais ministre du Développement social. Mon collègue a poursuivi le travail et l'a mené à terme, et énormément d'observations ont été formulées de la part des parties prenantes lors de l'élaboration du projet de loi.

Je conviens qu'il faudra poser des questions sur le projet de loi, et je pense que la meilleure façon de procéder serait de le renvoyer au comité pour déterminer s'il comporte des lacunes. À mon avis, c'est à cela que sert l'étude en comité, et il s'agit d'une étape logique dans le cheminement de ce projet de loi très important. Monsieur le président, nous avons hâte de renvoyer ce projet de loi au comité, d'entendre les questions qui seront posées et de voir quels changements seront nécessaires, le cas échéant. Je remercie donc le député d'en face d'avoir soulevé la question.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Je n'utiliserais jamais le mot « lacunes », car je pense vraiment que le projet de loi contient de bons éléments. Je dirais toutefois qu'il y manque peut-être des éléments. Je ne suis pas un expert, et personne d'entre nous ici n'est vraiment... Eh bien, il y a peut-être des travailleurs sociaux ici. Je ne suis pas certain. Or, cela dit, il y a probablement des personnes qui en savent beaucoup plus que nous sur la façon dont nous pouvons mieux protéger nos enfants et les enfants qui vivent des situations inacceptables au Nouveau-Brunswick.

Certaines personnes qui nous écoutent ne sauraient pas ce qu'est le Comité de modification des lois. Le Comité permanent de modification des lois est un sous-comité parlementaire



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

qui permet aux experts et aux parties prenantes de transmettre leur opinion, leur expertise et leurs connaissances sur un sujet donné, et le sujet qui nous occupe est très important. J'aimerais donc demander au premier ministre s'il envisage sérieusement de renvoyer la mesure législative au Comité de modification des lois pour voir si on pourrait y ajouter quelque chose en vue de l'améliorer.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je tiens à rappeler que le Nouveau-Brunswick est la dernière province à présenter une mesure législative en matière de protection de l'enfance qui est distincte de la *Loi sur les services à la famille*. Après toutes ces années, il y a eu des réponses au document de travail. Il y a eu près de 1 000 réponses au sondage en ligne. Des représentants de quelque 20 organismes ont assisté en personne à des séances destinées aux parties prenantes. Toutes les observations et la rétroaction ont servi à l'élaboration du projet de loi.

Si les parlementaires veulent vraiment cerner des aspects qui nécessitent que le projet de loi soit renvoyé au Comité de modification des lois, je pense qu'ils ont l'occasion idéale de le faire en comité. Ils constateront peut-être que gouvernement a bel et bien fait son travail. J'encourage véritablement les parlementaires à renvoyer le projet de loi au comité. Répondons à toutes leurs questions. Je sais que des parties prenantes dans la collectivité appuieront les gens d'en face et leur donneront aussi des questions à poser ; alors, allons-y et menons à bien le projet de loi.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je trouve cela assez malheureux d'entendre la réponse du gouvernement, par l'entremise de la ministre de la Santé. Vous savez, j'ai lu le projet de loi suite à sa première lecture. C'est un projet de loi de 114 pages, ce qui est quand même assez volumineux et considérable. C'est un projet de loi qui fera des modifications constructives, je l'admets, mais cette loi existe depuis 40 ans. Il y a eu quelques modifications en cours de route.

J'ai lu que le gouvernement a consulté plusieurs différents intervenants. Toutefois, je sais aussi, ayant été du côté du gouvernement, que, lorsque nous consultons, c'est une étape importante. Cependant, lorsque nous arrivons avec le projet de loi réel, écrit noir sur blanc, il peut y avoir des éléments qui manquent, suite aux consultations. Alors, ce que nous demandons, c'est seulement de permettre aux experts de venir nous dire comment nous pouvons améliorer le projet de loi. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement refuse d'envoyer ce projet de loi au Comité permanent de modification des lois.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, nous avons parlé aux experts, non seulement de la province, mais aussi des quatre coins du pays. Chaque province du pays dispose de mesures législatives en matière de protection de l'enfance qui sont distinctes de la loi sur les services à la famille. Nous étions la dernière province à prendre une telle mesure. Il nous incombait d'utiliser non seulement toute l'expertise qui a été acquise un peu partout au pays, mais aussi celle qui est propre à notre province. Il y a eu énormément de consultations. Je connais les gens qui ont travaillé au dossier, et je remercie le chef de l'opposition d'avoir souligné le fait que le personnel y a travaillé de façon très assidue.

C'est un dossier très, très important, et nous devons le renvoyer en comité pour voir si les parlementaires du côté de l'opposition peuvent cerner des éléments nécessitant plus de travail. Je pense que ce qu'ils verront leur plaira peut-être. Si des éléments nécessitent plus de travail, c'est à ce moment-là que nous les peaufinerons. Toutefois, renvoyons le projet de loi au comité, Monsieur le président.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, j'aimerais vous signaler quelque chose. Je fais cela de façon très constructive, Madame la ministre et Monsieur le premier ministre.

Nous allons, la semaine prochaine... D'abord, il y a à peu près 30 projets de loi qui sont devant nous. Ce sont beaucoup de projets de loi et beaucoup d'enjeux qui sont touchés. La semaine prochaine, nous aurons seulement deux jours en comité. Et nous serons seulement à la Chambre jusqu'au 10 juin, pour les travaux réguliers et le travail de comité. Il y a beaucoup de matière et beaucoup d'enjeux qui seront touchés avec ces 30 projets de loi.

Ce projet de loi en particulier est significatif et il entraînera des conséquences positives, selon nous. Nous voulons nous assurer de pouvoir prendre le temps nécessaire. Des experts et d'autres personnes pourraient venir nous donner leur opinion. J'ai discuté avec la présidente de l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick. J'ai discuté avec le défenseur des enfants et des jeunes. Ces personnes voudraient venir nous amener d'autres éléments. Pourquoi ne considérez-vous pas envoyer ce projet de loi au Comité permanent de modification des lois?

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

L'hon. M. Savoie (Saint John-Est, ministre responsable de la Francophonie, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'apprécie la question du chef de l'opposition officielle. Nous prenons ce projet de loi au sérieux. Nous comprenons que l'opposition prend ce projet de loi au sérieux. Cependant, il y a plusieurs façons ou méthodes de débattre d'un projet de loi. Nous pouvons le faire en comité. En ce moment, nous travaillons à savoir si c'est possible d'envoyer le projet de loi au Comité permanent de la politique économique pendant une semaine, durant l'été.

[Traduction]

Nous voudrions renvoyer le projet de loi au Comité de la politique économique et nous cherchons à déterminer s'il est possible de consacrer une semaine entière à son étude, c'est-à-dire d'y travailler pendant toute une semaine complète. Les parlementaires du côté de l'opposition auront ainsi amplement le temps de poser leurs questions. Ils ont conçu un tel système, Monsieur le président, et nous essayons de travailler avec eux pour nous assurer que nous pouvons mener la tâche à bien. Merci.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Le leader parlementaire vient de fournir des renseignements qui sont nouveaux et constructifs.

En fin de compte, nous ne voulons pas débattre de la mesure législative, car nous pensons qu'elle contient beaucoup d'éléments positifs. Nous voulons être en mesure de demander à des experts de venir nous donner leur avis sur la façon dont elle peut être améliorée. C'est tout. C'est tout. Si le gouvernement veut que le projet de loi soit étudié en comité pendant une semaine cet été, pourquoi ne pas le renvoyer au Comité de modification des lois afin que les experts en la matière puissent comparaître devant celui-ci? S'ils sont en vacances la semaine visée, ils pourraient modifier leur temps de vacances. Nous ferons de même, soit dit en passant. Nous serons présents.

Monsieur le président, je ne crois pas qu'il soit trop demander de vraiment faire en sorte que nous protégeons le plus possible — le plus possible — les enfants en invitant des experts de l'extérieur à comparaître devant le comité pour nous donner leur avis. Admettez honnêtement que vous devriez procéder ainsi et renvoyer le projet de loi au Comité de modification des lois. Vous devriez le faire.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, j'ai fait des observations sur le fait que les recherches liées à la mesure législative avaient commencé en, eh bien, 2019, peut-être. Des consultations très étendues

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

et exhaustives ont été menées auprès des parties prenantes. Je tiens également à souligner que, fait important, la nouvelle mesure législative prévoit un mécanisme visant la tenue d'un futur examen dans un délai de cinq ans, puis tous les sept ans, après la proclamation. C'est important. Nous avons vraiment besoin d'une telle disposition. Elle permettra d'assurer une mise à jour régulière de la loi.

Monsieur le président, renvoyons le projet de loi au comité. Posons des questions. Il y aura une semaine entière pendant laquelle le personnel chargé de la recherche pourra cerner les préoccupations. Il s'agit d'une mesure législative qui a fait l'objet d'une grande diligence raisonnable, et nous sommes tout à fait disposés à répondre à toutes les questions des parlementaires d'en face.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, voici ma dernière question sur le sujet pour aujourd'hui. Je pense qu'il s'agit d'une mesure législative importante, évidemment. Elle est très importante.

Madame la ministre, vous n'avez pas besoin de vanter les mérites de la mesure législative. Nous sommes déjà convaincus de son bien-fondé. Je pense que le premier ministre doit vraiment réfléchir à la question et — sans vouloir vous manquer de respect, Monsieur le premier ministre — faire preuve de leadership pour ce qui est de la nécessité, je pense, d'envisager le renvoi de la mesure au Comité de modification des lois et d'inviter à comparaître devant celui-ci certains experts et certaines parties prenantes qui, je pense, veulent offrir leur expertise et leurs connaissances sur la façon dont la mesure peut être améliorée.

Je vous le dis, la mesure constitue un très bon premier pas. Je l'ai lue une fois, mais je pense qu'il faut y réfléchir. Écoutez, si vous changez d'avis — puisqu'il ne semble pas que vous vouliez renvoyer la mesure au Comité de modification des lois —, nous ne vous critiquerons pas pour avoir changé d'avis. En fait, nous vous féliciterons d'avoir renvoyé la mesure au Comité de modification des lois, d'essayer de l'amener là où elle devrait être et de faire tout ce que nous, en tant que législateurs, pouvons faire pour l'améliorer afin de protéger les enfants. Monsieur le premier ministre, répondrez-vous à la question?

L'hon. M. Savoie (Saint John-Est, ministre responsable de la Francophonie, PC) : Merci, Monsieur le président. Comme l'a indiqué la ministre, la mesure législative a fait l'objet d'un processus exhaustif. Nous sommes les derniers au pays à prendre une telle mesure. Nous avons acquis beaucoup de connaissances et compris beaucoup de choses en examinant les mesures législatives adoptées ailleurs, et nous les avons mises en application en fonction de la situation au Nouveau-Brunswick. En fin de compte, l'opposition a l'habitude de vouloir que tout soit renvoyé au Comité de modification des lois. Or, nous avons un processus à suivre ici et, encore une fois, nous cherchons à faire en sorte que nous donnions à l'opposition suffisamment de temps pour poser les questions qu'elle veut poser et obtenir les renseignements qu'elle veut obtenir.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

En fin de compte, Monsieur le président — j'en ai parlé hier —, lorsque la mesure sera adoptée et que le processus réglementaire sera entamé, il y aura une période au cours de laquelle les gens pourront poser des questions sur les règlements prévus, car c'est à ce moment-là que beaucoup plus de renseignements seront présentés. Il y a beaucoup de possibilités à cet égard. Nous continuerons à déployer des efforts pour tenter de fournir du temps à l'opposition, du temps dont elle a besoin pour poser des questions sur la mesure législative, ce qui est important. Merci beaucoup, Monsieur le président.

ENQUÊTES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je vais aborder un autre sujet. Au cours de la semaine, nous avons tous suivi à distance les procédures de l'enquête du coroner sur le décès de Chantel Moore. Ce que nous avons entendu est assez troublant. Je ne peux pas me mettre à la place des membres de la famille pour savoir comment ils se sentent et ce qu'ils ont vécu.

Certaines recommandations précises ont été formulées à l'issue de l'enquête. De bonnes recommandations ont été formulées sur la façon dont la police traite les Premières Nations dans le cadre des relations qu'elle entretient avec celles-ci, sur la formation complète à l'utilisation des pistolets Taser et sur la disponibilité de ceux-ci, entre autres. J'aimerais demander au premier ministre si ces recommandations — toutes les recommandations — seront non seulement acceptées, mais aussi mises en oeuvre.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de la Sécurité publique, PC) : J'aimerais remercier le chef de l'opposition officielle de sa question. Oui, relativement à l'enquête du coroner sur le décès de Chantel Moore, laquelle s'est terminée hier, j'adresse mes condoléances à la mère de la victime et à sa famille. Je ne peux pas imaginer à quel point il doit être difficile de perdre un enfant, surtout dans de telles circonstances.

Un processus est en place relativement aux recommandations d'un jury constitué lors d'une enquête du coroner. Ces recommandations seront transmises aux organismes auxquels elles sont censées aller. Les recommandations seront également transmises au ministère de la Justice et de la Sécurité publique. Chaque organisme compétent démontrera sa capacité par rapport au respect des règles et, le cas échéant, la réponse qu'il fournira comprendra les détails et l'échéancier de la mise en oeuvre.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci au ministre, par votre entremise, Monsieur le président. D'après votre réaction, il semble que vous preniez cette affaire très au sérieux. Ma question sera très courte. Nous attendrons que toutes les recommandations soient dans le rapport annuel et soient soumises aux différentes agences

Questions orales

et aux différents ministères. Toutefois, dans le cadre de ces recommandations, il est demandé que toutes les recommandations soient non seulement acceptées mais aussi mises en œuvre dans un délai de six mois. Je ne pense pas que ce soit trop demander, une période de six mois pour s'assurer que des situations comme celle-ci ne se reproduiront pas. Monsieur le ministre, vous engagez-vous aujourd'hui à respecter ce délai de six mois qui est demandé dans ces recommandations?

[Traduction]

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de la Sécurité publique, PC) : Merci beaucoup de la question. Comme je l'ai dit, les recommandations seront transmises aux organismes concernés. Nous attendrons leur rapport sur la façon dont ils peuvent mettre en œuvre les recommandations et s'ils le peuvent ou non. À la lecture des recommandations, je conviens qu'elles ont l'air très valables. Toutefois, je ne suis pas en mesure de dire à ce moment-ci si elles seront toutes mises en œuvre ni si elles pourront l'être dans un délai de six mois. Le ministre déposera le rapport du coroner à la fin de l'année, et celui-ci présentera en détail les recommandations, les conclusions et ce qu'il en advient.

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, comme vous le savez, les gens de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin n'ont pas de représentant depuis près d'un an. Pendant cette période où la circonscription n'était pas représentée à l'Assemblée législative, le gouvernement a présenté et imposé une réforme municipale qui aura des effets générationnels sur les résidents et les localités d'un bout à l'autre de la province.

Les personnes qui habitent le long de la route 118 à South Nelson demandent depuis un certain temps d'intégrer le district rural 5 au lieu de la ville de Miramichi. Il s'agit d'un tronçon de 7 km où se trouvent plus de 100 maisons, et les gens qui y vivent veulent conserver leur mode de vie rural. Ils n'ont pas été consultés pendant le processus ; or, ils sont maintenant placés dans une situation que ni la ville ni les résidents de la route 118 n'ont demandée ou voulue. Je pose donc la question suivante au ministre : Pourquoi tracez-vous arbitrairement la ligne d'un côté du chemin et imposez-vous cette fusion aux gens de South Nelson?

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Nous prenons toutes les demandes au sérieux. Malheureusement, c'est la première fois que j'entends parler de cela. C'est beau de voir le Parti libéral se réveiller en ce qui concerne la réforme de la gouvernance locale. Il aura fallu une élection partielle. Il aura fallu une élection partielle.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Il aura fallu une élection partielle pour qu'il se réveille en ce qui concerne la réforme de la gouvernance locale. Monsieur le président, nous allons certainement étudier toutes les demandes. Comme vous le savez, nous avons un calendrier serré. Nous avons mis en œuvre un plan ambitieux. Le 4 mars était la date limite pour les frontières. Le 30 mars était la date limite pour les échéanciers relatifs à la composition des collectivités. Le 30 mai, c'est la date limite en ce qui concerne la toponymie. Monsieur le président, comme nous le voyons aujourd'hui, nous avons encore des demandes de l'opposition le 20 mai. Merci beaucoup, Monsieur le président.

[Traduction]

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. C'est drôle que le ministre dise qu'il s'agit de la première fois qu'il entend parler de la situation. Son sous-ministre a déjà eu une réunion Zoom avec les gens en question, et il semblerait que le candidat conservateur les rencontre demain.

Monsieur le président, le ministre essaie de nous convaincre que sa réforme municipale est fondée sur des principes plutôt que sur de la politique. Pourtant, les gens de Stilesville, qui étaient dans la même situation que les gens de South Nelson, ont pu éviter la fusion avec la ville de Moncton et demeurer dans un district rural. La seule différence entre ces deux DSL, c'est que l'un d'entre eux a comme représentant un ministre qui dîne quotidiennement et joue au golf avec le ministre de la réforme municipale et que l'autre n'a aucune représentation.

Le ministre s'engagera-t-il à aller, en personne, à South Nelson et à discuter avec les résidents pour mieux comprendre la situation dans la région et la raison pour laquelle il n'est pas du tout logique que ce secteur fasse partie de la ville, ainsi qu'à le désigner comme partie du district rural?

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, le député de Tracadie déforme encore une fois les faits aujourd'hui à la Chambre. Stilesville n'est pas une collectivité. Stilesville est un quartier.

Comme le sait le député de Tracadie, je sillonne jour après jour cette magnifique province.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

J'étais à Edmundston la semaine dernière, avec les gens de Haut-Madawaska. J'ai passé trois heures avec les membres du conseil municipal de Haut-Madawaska. J'ai confiance.

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Je fais confiance aux collectivités en question. D'excellentes choses se produisent au Nouveau-Brunswick.

Nous nous rendrons à Gagetown et à Petitcodiac cet après-midi pour discuter d'un nouveau nom pour la nouvelle entité. Monsieur le président, nous discuterons avec n'importe qui, n'importe quand. Comme je l'ai dit, nous avons rencontré des gens hier. Toutefois, je demande au député de Tracadie et à la députée de Madawaska-Les-Lacs de parler aux gens du Haut-Madawaska également. Le tout est une voie à deux sens. Faites votre travail.

[Original]

INDUSTRIE DE LA PÊCHE

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Monsieur le président, l'industrie des pêches au Nouveau-Brunswick vit en ce moment de grands changements. À titre d'exemples, la pêche au hareng de printemps et la pêche au maquereau sont suspendues chez nous, et plusieurs équipages sont évidemment lourdement touchés.

Une autre industrie qui vit une impasse est celle de la crevette. Voyez-vous, Monsieur le président, depuis trois ans, le marché de la crevette s'est effondré, de même que les stocks accessibles à notre flottille. Nous parlons de centaines d'emplois qui sont liés à l'industrie de la crevette dans la Péninsule acadienne.

J'aimerais tout d'abord savoir si la ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches est consciente de la gravité de la situation et aussi si elle a élaboré une stratégie pour éviter une saison catastrophique pour les pêcheurs-propriétaires, évidemment, ainsi que pour les hommes et les femmes de pont, les usines de transformation et les travailleurs d'usine.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Je remercie la députée d'en face de la question. Voilà une situation que nous prenons très au sérieux. J'ai eu des réunions avec des pêcheurs de crevettes. J'ai eu des



Questions orales

réunions avec des représentants de la Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels (FRAPP) et avec des gens de l'industrie du crabe. Nous savons parfaitement qu'ils vivent une situation difficile, et nous travaillons avec le MPO pour trouver une solution et obtenir un appui pour les pêcheurs. À tout le moins, nous devons chercher à obtenir un soutien financier, compte tenu des difficultés qu'ils éprouvent. Dans les secteurs de la pêche au hareng et de la pêche au maquereau, nous savons parfaitement que des gens éprouvent des difficultés et ont besoin de soutien, et nous travaillons avec nos partenaires fédéraux pour faire en sorte qu'ils l'obtiennent. Merci.

PESTICIDES

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, nous connaissons déjà bon nombre des conséquences qu'ont eues la coupe à blanc et les pratiques d'épandage sur nos forêts. Plus tôt ce mois-ci, une étude menée par le Néo-Brunswickois Matt Betts a révélé que, entre 1985 et 2020, de 33 millions à 104 millions d'oiseaux sont morts dans les Maritimes en raison de la coupe à blanc.

Ce dimanche, ce sera la Journée internationale de la biodiversité biologique. Pour le ministre de l'Environnement, quel meilleur moment pour faire une annonce importante à l'Assemblée législative! Ce ministre de l'Environnement pourrait au moins commencer par protéger les bassins hydrographiques d'eau potable en y éliminant graduellement l'utilisation du glyphosate, comme l'a recommandé le comité de l'intendance de l'environnement, dont fait partie le ministre.

Voici ma question, Monsieur le président : Le ministre de l'Environnement a-t-il préservé nos sources d'approvisionnement en eau potable en interdisant l'épandage de pesticides dans les bassins hydrographiques désignés légalement comme des secteurs protégés? Oui ou non?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, c'est un plaisir de prendre la parole à la Chambre pour parler de l'excellent travail — le travail visant à protéger l'environnement et à agrandir les aires où peut s'épanouir la diversité — qu'accomplit depuis 2018 le ministère des Ressources naturelles de concert avec le ministère de l'Environnement, soit depuis notre arrivée au pouvoir.

Pour ce qui est des enjeux signalés par M. Betts, je suis très heureux de dire que le personnel du ministère des Ressources naturelles a discuté à plusieurs reprises avec M. Betts, et nous avons parlé abondamment du travail que nous pouvons accomplir ensemble, en collaboration. Il est venu me rencontrer à mon bureau. Je lui ai parlé au téléphone. Je me réjouis des travaux et des recherches qu'il a effectués.

Ce qui est vraiment intéressant à propos des recherches et des travaux menés par M. Betts, c'est qu'ils confirment l'orientation que nous prenons, au ministère des Ressources

Questions orales

naturelles. Nous avons vraiment conjugué nos efforts afin d'agrandir les zones naturelles protégées, et nous avons accompli un travail inégalé afin de présenter des stratégies d'atténuation visant les espèces en péril. J'aimerais beaucoup que la députée d'en face pose davantage de questions sur le beau travail que nous réalisons afin de contribuer à la biodiversité et à la pérennité de l'environnement au Nouveau-Brunswick.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Pourtant, Monsieur le président, la forêt continue de se détériorer.

La semaine dernière, nous avons posé la question au ministre de l'Environnement, mais nous n'avons pas obtenu de réponse. J'ai reposé la question aujourd'hui, mais je n'ai pas obtenu de réponse. Je vais poser une autre question.

Plus de 35 000 personnes du Nouveau-Brunswick ont signé une pétition réclamant l'interdiction d'épandre du glyphosate sur les terres de la Couronne, soit la pétition ayant recueilli le plus de signatures de l'histoire du Nouveau-Brunswick. Le ministre de l'Environnement est membre du comité de l'intendance de l'environnement, lequel a formulé 20 recommandations à propos de l'utilisation du glyphosate, dont une interdiction d'en épandre sous les lignes électriques. Le ministre de l'Environnement est responsable de l'administration et de l'application de la *Loi sur le contrôle des pesticides* du Nouveau-Brunswick. Énergie NB peut pulvériser du glyphosate sous ses lignes électriques uniquement si le ministre de l'Environnement lui délivre un permis en vertu de la loi.

Donc, Monsieur le président, voici ma question — et j'aimerais entendre le ministre de l'Environnement : Le ministre a-t-il signé le permis d'Énergie NB qui autorise cette dernière à procéder cette année à l'épandage sous ses lignes électriques, oui ou non? S'il ne peut pas s'en souvenir, j'aimerais alors qu'il prenne ma question en note et qu'il vienne préparé la semaine prochaine.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Merci, Monsieur le président. J'ai manqué la dernière partie. Je n'ai pas entendu ce que vous disiez.

Concernant votre question de la semaine dernière et celle d'aujourd'hui, nous croyons fermement dans la protection du territoire et de l'eau. Comme vous le savez, le Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement a été constitué afin de répondre aux préoccupations comme celles que vous avez soulevées. Nous passons actuellement en revue le rapport du Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement en ce qui a trait à un certain nombre de questions, y compris l'utilisation de pesticides.

Questions orales

À titre de renseignement, Énergie NB présenté une demande en vue d'obtenir un permis d'utilisation de pesticides, laquelle demande fait actuellement l'objet d'un examen par le ministère. Le permis n'a pas encore été délivré. Énergie NB s'est engagée à ne pas appliquer de pesticides sous les lignes de transport d'électricité qui sont situées dans les secteurs désignés comme bassins hydrographiques protégés. De plus, le ministère n'a pas délivré de permis d'épandage de pesticides sur les terres de la Couronne situées dans les secteurs désignés comme bassins hydrographiques protégés. Merci.

[Original]

INDUSTRIE DE LA PÊCHE

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Merci, Monsieur le président. C'était prévisible que la ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches allait renvoyer la balle dans le camp du fédéral, même si, jusqu'à un certain point, je comprends son raisonnement. Car, c'est vrai que les contingents sont de compétence fédérale.

Cependant, tout ce qui touche à la transformation du produit et aux centaines d'emplois qui en découlent, c'est la responsabilité du gouvernement provincial. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a un rôle à jouer pour défendre une industrie provinciale qui est en péril.

Je doute des propos de la ministre quand elle dit qu'elle va tout faire pour aider, parce qu'il y a trois ans que le marché s'effondre. Dans une lettre envoyée le mois passé, elle suggère un plan de marketing pour stimuler les ventes et le marché. Nous entendons-nous pour dire que, dans la situation actuelle, la flottille de pêche à la crevette qui n'a pas encore pris la mer à ce jour a besoin de plus que d'un plan de marketing?

Alors, j'aimerais savoir ce qui suit : Quand la ministre a consulté — c'est ce qu'elle a dit —, a-t-elle pris le temps de rencontrer les acteurs et de s'asseoir avec eux pour élaborer une stratégie qui mènerait à la survie de cette industrie de première importance pour la Péninsule acadienne?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Je remercie la députée d'en face de la question. Le dossier est très compliqué et comporte plusieurs facettes. Nous y travaillons et, comme je l'ai dit, nous défendons les industries de notre province et travaillons avec nos partenaires fédéraux.

L'industrie de la crevette est également touchée par le nombre de sébastes qui se trouvent dans le golfe et qui consomment les crevettes à un rythme alarmant. Nous avons aussi l'occasion de travailler avec nos partenaires fédéraux pour envisager la création d'une industrie du sébaste qui utiliserait en fait le poisson comme appât, ce qui permettrait d'alléger les pressions exercées sur l'industrie du hareng. Nous pensons à la surpopulation

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

de phoques à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, lesquels consomment de grandes quantités de hareng. Nous travaillons avec les industries de notre province pour essayer de trouver d'autres solutions, comme l'amélioration de la capture du sébaste, ce qui permettrait d'atténuer les pressions sur la crevette et d'en augmenter les stocks.

Je continue de défendre les transformateurs et les pêcheurs de crevettes de notre province auprès de nos partenaires fédéraux afin de trouver une solution. Merci.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

